



AJS CHAUFFAGE

(Siret : 89833430500023)

M. ALVES JORGE

112 Rue Louis Paulhan

59500 DOUAI

Entreprise titulaire de la qualification

Qualibois module Air (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 29 octobre 2022 au 29 octobre 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 21/11/2021 : 167384090001 - GROUPAMA SA (Paris)

- décennale au 21/11/2021 : 167384090001 - GROUPAMA SA (Paris)

Qualibois module Eau (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 29 octobre 2022 au 29 octobre 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 21/11/2021 : 167384090001 - GROUPAMA SA (Paris)

- décennale au 21/11/2021 : 167384090001 - GROUPAMA SA (Paris)



Numéro Qualibois : QB/65912

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 16 septembre 2022

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



Qualibois est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 29 octobre 2023 pour Qualibois module Air (probatoire), 29 octobre 2023 pour Qualibois module Eau (probatoire)